
RESIDENCES AUTONOMIE POUR PERSONNES AGEES

Les résidences autonomie (ex foyers logements) accueillent des personnes retraitées autonomes, seules ou en couple.

Les résidences autonomie sont composées d'appartements totalement privatifs et d'espaces communs partagés par tous les résidents. Elles proposent plusieurs types d'appartements : studios, T2, T3 principalement. Les résidents emménagent avec leurs meubles et effets personnels. Des services collectifs facultatifs sont prévus, dont une permanence nocturne, mais l'indépendance de chaque résident est préservée. Il n'y a pas d'aide individualisée.

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière totalement indépendante
- bénéficier d'un environnement plus adapté et sécurisé
- utiliser des services collectifs comme la restauration, le ménage, ou les animations
- avoir un loyer modéré

De plus, les résidences autonomie sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services.

En principe, les résidences autonomie sont des logements seniors, destinés à recevoir des résidents n'ayant pas besoin de soins médicaux importants. Les soins médicaux courants sont réalisés, comme dans tous les domiciles, par des intervenants libéraux.

Les prestations minimales délivrées :

Le décret du 27 mai 2016 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement définit une liste de prestations minimales délivrées aux personnes vivant dans les résidences autonomie :

- Gestion administrative de l'ensemble du séjour (état des lieux, contrat de séjour)
- Mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision
- Mise à disposition et entretien des espaces collectifs
- Accès à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de la résidence autonomie ou à l'extérieur
- Accès à un service de restauration et de blanchisserie
- Accès à internet au moins dans une partie de la résidence autonomie
- Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h
- Accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et organisation d'activités extérieures

Le résident peut bénéficier sous certaines conditions :

- d'une aide au logement,
- d'une prise en charge d'aide sociale lorsque l'établissement est conventionné par le Conseil Général selon les revenus de la personne.

Vous trouverez ci-dessous la liste des résidences autonomie conventionnés à l'aide sociale.

Nous vous invitons à contacter les résidences autonomie pour plus de renseignements.

Tous les tarifs ci-dessous incluent les petits déjeuners, les repas du midi et du soir.

Résidences autonomie d'AIX-EN-PROVENCE

Résidence Le JAS DE BOUFFAN

Groupe Entraide

6, rue Raoul Follereau
13090 Aix-en-Provence

 04 42 20 01 20

@ : ets.jasdebouffan@entraide.asso.fr

Prix mensuel par personne à partir de :

1748,45€

Animaux acceptés.

Résidence LOU PARADOU

Groupe Entraide

24-26, avenue de l'Europe
13090 Aix-en-Provence

 04 42 59 26 37

@ : lou-paradou@entraide.asso.fr

Prix mensuel par personne à partir de :

1840,47€

Chats acceptés.

Résidence LE SANS SOUCI

CCAS d'Aix en Provence

1, boulevard Jean Jaurès
13100 Aix-en-Provence

 04 42 23 22 16

@ : sanssouci@ccas-aixnprovence.org

Prix mensuel par personne à partir de :

1560,18€

Résidence REINE JEANNE

120, chemein des Méjeans
13122 Ventabren

☎ 04.65.15.30.10 / 04.65.15.31.10

@ : reinejeanne@afpprovince.com

Prix mensuel par personne à partir de :

1496,00€

Animaux acceptés.

Résidence VILLA SOPHIE

735, Avenue de Brédasque
13090 Aix en Provence

☎ 04.86.88.01.10

@ : accueil-villasophie@sud-generations.fr

Prix par personne à partir de :

1853,80€